



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISEREY-SALINES
DU 28 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Miserey-Salines, sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

Présents :

Mesdames : Patricia ESTAVOYER, Gabrielle FERRAO, Michelle HANRIOT-COLIN, Christiane TILLY, Ada LEUCI, Monique ARDAIL, Christelle BEAUSOLEIL, Florence LEUPARD, Marie-Irène GORIOT

Messieurs : Denis JOLY, Bertrand SCHECK, Frédéric COURTET, Jean-Claude ROY, Jacques LOMBARD (arrivé à 20h10), Thierry BACON, Alexandre EDEINGER

Pouvoirs : Marjolijn COURBET à Marcel FELT, Fabrice THEVENOT à Denis JOLY

Absents Excusés : Fabrice THEVENOT, Marjolijn COURBET, Yves GIRARD, Dominique VAUCHEY, Claude HAUSTETE, Lydie PRETOT

Secrétaire de séance : Florence LEUPARD

Ordre du jour :

- 1) Groupe scolaire élémentaire : remplacement des frisettes
- 2) ENEDIS : signature d'un acte de constitution de servitude
- 3) Diagnostic artificialisation des sols (2011 à 2022)
- 4) Rapport de la commission urbanisme
- 5) Délégations consenties au Maire au titre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Information au Conseil Municipal
- 6) Information virement de crédits n°1
- 7) Information rentrée scolaire 2024/2025
- 8) Questions diverses
- 9) Informations diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Groupe scolaire élémentaire : remplacement des frisettes

2024-85

M. le Maire rappelle que la commune a procédé à des travaux de réfection des rives de la toiture de l'école élémentaire. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CNPH (25410 SAINT VIT)

pour un montant de 36 600 euros HT, soit 43 920 euros TTC. Dans le cadre de ces travaux, il a été constaté qu'il convient de procéder également à la réfection des frisettes.

M. le Maire présente le devis suivant :

- CNPH (25410 SAINT VIT) pour un montant de 11 700 euros HT, soit 14 040 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CNPH (25410 SAINT VIT) pour un montant de 11 700 euros HT, soit 14 040 euros TTC et autorise le Maire à signer le devis s'y rapportant.

Arrivée de M. LOMBARD à 20h10.

ENEDIS : signature d'un acte de constitution de servitude

2024-86

M. le Maire rappelle que suite à la délibération n°2022-74 en date du 16 juin 2022 l'autorisant à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'un câble électrique souterrain basse tension alimentant l'établissement COLRUYT, ENEDIS a implanté des lignes électriques sur la parcelle section AM, numéro 98, lieu-dit « Aux Nuelles », contenance 17a 65ca, conformément à la convention sous seing privé du 21 juin 2022.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

Diagnostic artificialisation des sols (2011 à 2022)

M. le Maire précise que conformément à l'article L2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité concernée présente au moins une fois tous les 3 ans un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Ce sera donc à GBM de présenter ce rapport en Conseil Communautaire, puis il sera présenté à chaque Conseil Municipal des communes de l'intercommunalité. Le rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal et le débat est suivi d'un vote. Ce document sera présenté par l'intercommunalité d'ici décembre 2024.

Dans l'intervalle il est apparu important de présenter aux élus le rapport local de l'artificialisation des sols de la commune pour la période 2011/2022.

Ainsi on peut constater que la consommation d'espace sur la période représente 32.9 ha, soit 5.3 % de notre territoire.

Quand on observe la destination de la consommation d'espace, on constate que :

- les activités économiques représentent 30 %
- l'habitat représente 49 %
- les routes représentent 16 %
- divers représente 5 %



Ainsi, il est permis de déduire de cette observation que le territoire, avec 30 % des espaces consacrés à l'économie, est dynamique donc facteur de ressources non négligeables.

La courbe de consommation correspond aux décisions prises par le Conseil Municipal, notamment la révision générale du Plan Local d'Urbanisme entrée en vigueur fin janvier 2008.

On observe que les 2 années COVID (2021 et 2022) ont pénalisé toutes les activités avec une consommation proche de zéro. Puis la reprise à partir de 2022 est également visible sur les documents présentés.

En termes de comparaison avec des communes similaires, la courbe de notre commune est manifestement et en moyenne au-dessus de celles-ci. De même, la consommation proportionnelle d'espace obéit à la même constatation.

Ces indicateurs partiels sur la période doivent être complétés par d'autres indicateurs non encore disponibles.

Il sera intéressant de faire des comparaisons avec les indicateurs qui seront présentés par GBM sur les 3 dernières années pour en tirer des enseignements utiles notamment en termes de planification.

Après débat avec le Conseil Municipal, celui-ci prend acte du rapport présenté et souligne son intérêt en termes de pilotage de la commune.

Rapport de la commission urbanisme

Mme LEUCI présente l'évolution des permis de construire et déclarations préalables examinés lors du 1er semestre 2024, du 1er semestre 2023 et du 1er semestre 2022 :

Au titre des PC : 1er Sem. 2024 : 5
 1er Sem. 2023 : 12
 1er Sem. 2022 : 12

Au titre des DP : 1er Sem. 2024 : 57
 1er Sem. 2023 : 38
 1er Sem. 2022 : 36

L'évolution des permis de construire est à la baisse pour le 1er semestre 2024. Les déclarations préalables correspondant à des projets de faible importance sont en augmentation, parmi celles-ci on relève une augmentation de demandes pour des panneaux photovoltaïques, ce qui traduit un intérêt pour les énergies renouvelables.

Mme LEUCI précise qu'à la suite de l'approbation du PLU en janvier 2008, les terrains situés en lotissement sont quasiment tous construits. De ce fait, l'évolution des permis de construire est aujourd'hui liée à la mise en disponibilité et la volonté des propriétaires de mettre leurs biens sur le marché, sans oublier d'autres facteurs conjoncturels qui interfèrent également dans ce domaine.

A l'issue de cette présentation, est projetée une vidéo du projet de construction du pôle d'activités situé à « La Lye », réalisée par l'aménageur du projet.



**DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE AU TITRE DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Décisions du Maire par délégation au titre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales-

Domaine	Numéro	Date	Objet	Parties	Montant
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2024-78	04/07/2024	Groupe scolaire : achat d'une monobrosse	JAVEL BARBIZIER (25000 BESANCON)	1962.43 € HT/2354.95 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2024-79	05/07/2024	Bourg centre : pose de dalles et potelets esplanade du 9 septembre	FCE (25480 PIREY)	1942.50 € HT/2331 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2024-80	10/07/2024	salle polyvalente : fourniture et pose d'un moteur de centrale de traitement d'air	EIMI (25480 ECOLE VALENTIN)	1925.81 € HT/2310.97 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2024-81	01/08/2024	terrains tennis : modification du mode d'éclairage des courts de tennis	KRAFT ENGINEERING GROUP (67000 STRASBOURG)	20775 € HT/24930 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2024-82	22/08/2024	cimetière : acquisition d'une benne	BELLEVRET (39160 BALANOD)	3130 € HT/3756 € TTC
PATRIMOINE COMMUNAL	DECISION N°2024-83	22/08/2024	cantine : fourniture et pose de luminaires extérieurs	ELECTRIPLUS (25870 LES AUXONS)	1060 € HT/1272 € TTC

Information virement de crédits n°1

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, qui donne au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, M. le Maire informe les élus des mouvements de crédits qui ont eu lieu depuis la dernière séance.

Virement de crédits n°1 :

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
Opération 403 : Bâtiment associatif Article 21318	- 12 380 €	
Opération 415 : La Corvée Article 2111		+ 624 €
Opération 400 : Jardins familiaux Article 2128		+ 5 000 €
Opération 232 : Cimetière Article 2188		+ 3 756 €
Opération 248 : Groupe scolaire Article 21312		+ 3 000 €



Information rentrée scolaire 2024/2025

M. le Maire informe les élus qu'à l'école maternelle, les 4 classes sont maintenues pour cette rentrée. Une institutrice quitte l'école et deux nouvelles institutrices, chacune à mi-temps, intègrent l'école.

Concernant l'école élémentaire, la suppression de la 8^{ème} classe a été actée, mais celle-ci est maintenue provisoirement pour cette année scolaire 2024/2025 uniquement.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe les élus qu'il a déposé plainte pour les dégradations faites par la personne qui a réalisé des tags sur les bâtiments communaux. Cette personne a pu être identifiée.
- M. le Maire informe les élus que la subvention pour l'acquisition de modules sportifs inclusifs a été notifiée par le Conseil Départemental, pour un montant de 23 078 €, soit 83.7 % du montant du projet. La commande va donc être passée au fournisseur (entreprise KOMPAN : devis d'un montant de 27 573 € HT, soit 33 087.60 € TTC).
- La prochaine réunion de la commission patrimoine aura lieu le mercredi 11 septembre 2024 à 18h15.
- M. le Maire répond à chacune des questions posées par mail en date du 26 août 2024 par les élus de l'opposition, absents lors de ce Conseil Municipal :

« Lors de la réunion de la municipalité du 19 mars dernier, il a été signalé un problème de chauffage à la cantine. Une investigation avec un électricien a été prévue. Le problème est-il réglé ? »

Le problème réside dans la programmation et il sera réglé d'ici la période de chauffe.

« Dans la nouvelle législation de la vie scolaire, un diagnostic amiante doit être réalisé dans les écoles primaires. Le résultat est-il bon pour notre école ? »

Le diagnostic sera réalisé prochainement.

« Dans le PLUI actuel, un emplacement est réservé dans la rue de la poudrière, la municipalité pense le supprimer au prochain PLUI. Quel en est le motif ? »

La raison en est simple : l'élargissement n'est pas possible sauf à exproprier une bande de terrain à chaque propriétaire, ce qui est inenvisageable.

« La procédure de mise en concurrence pour les travaux d'éclairage des terrains de tennis est-elle engagée ? »



La procédure est terminée et la commande est passée.

« Les membres du bureau de l'association des Hauts de Volmenay ont tous démissionné. Le Maire en est-il informé ? quelle est la suite donnée à cette démission globale pour les adhérents de cette association ? »

Le Maire a été informé de cette démission collective et suit le dossier. Pour la suite, c'est à l'association, au regard du respect de ses statuts, de se déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE :

- | | |
|--------------------------------|---|
| Délibération n° 2024-85 | Groupe scolaire élémentaire : remplacement des frisettes |
| Délibération n° 2024-86 | ENEDIS : signature d'un acte de constitution de servitude |

Le secrétaire de séance
Florence LEUPARD

Le Maire
Marcel FELT